

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL DU 4 AVRIL 2019**

■ **Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires**

■ **Nombre de membres votants : 21**

Titulaires présents : 16

Titulaires représentés :

Suppléants : 3

Procurations : 2

■ L'an deux mille dix-neuf, Jeudi 4 avril 2019 à 19 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

■ **Délégués titulaires présents :**

■ ■ CC des Coteaux du Girou : MM. BLANC Ch., BOUCHE J., CUJIVES D.,
■ ■ PLICQUE P., VINTILLAS E.
■ ■ CC du Frontonnais : MM. CAVAGNAC H., DUPUY D., NADALIN D.,
■ ■ PETIT Pa., PETIT Ph., VASSAL J-P.
■ ■ CC des Hauts Tolosans : Mme AYGAT C., MM. BOISSIERES J., CLUZET A.,
■ ■ ESPIE J-C.
■ ■ CC Val'Aïgo : M. DUMOULIN J-M.

■ **Délégués titulaires représentés :**

■ ■ CC des Coteaux du Girou : M. CALAS D. représenté par M. ANJARD N.
■ ■ (Suppléant)
■ ■ M. ROUMAGNAC L. représenté M. GENEVE J-L.
■ ■ (Suppléant)
■ ■ CC du Frontonnais : M. GALLINARO A. représenté par Mme TIRMAN S.
■ ■ (Suppléante)
■ ■ CC des Hauts Tolosans : M. DULONG D. représenté par M. CLUZET A.
■ ■ (Pouvoir)
■ ■ CC Val'Aïgo : M. SALIERES J-L. représenté par M. PETIT Ph.
■ ■ (Pouvoir)

■ **Délégués titulaires absents ou excusés :**

■ ■ CC du Frontonnais : MM. MIQUEL D., PAPILLAULT P.
■ ■ CC des Hauts Tolosans : Mme FRAYARD C., MM. ANSELME E., JANER G.,
■ ■ LAGORCE P., ZANETTI L.
■ ■ CC Val'Aïgo : Mme GAYRAUD I., MM. LAVIGNOLLE V., OGET E.

Délibération n ° 2019 / 10

■ **Objet :** **Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2018**

■ Après avoir examiné le Compte Administratif 2018 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

■ Constatant que le Compte Administratif 2018 fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 184 586.63 €** (Résultat à affecter),

Le Comité syndical, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er : **D'AFFECTER** le résultat comme suit, **conformément au document budgétaire annexé** à la présente délibération :

- **184 586.63 € en R002 : Report en fonctionnement** (Excédent de Fonctionnement)

Article 2 : **DE NOTIFIER** la présente délibération au représentant de l'Etat et au Receveur du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	28/03/2019
Date d'affichage :	28/03/2019
Certifié exécutoire le :	12/04/2019
Affichée le :	12/04/2019

Philippe PETIT,
Président



ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 2019/ 10 :
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

DOCUMENT BUDGÉTAIRE

31587 Code INSEE	Syndicat Mixte du SCOT Nord Toulousain Budget Syndicat Mixte	2018
----------------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le Comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres exprimés : 21
VOTES :
Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	14 827,30
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	169 759,33
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	184 586,63
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	57 779,80
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	184 586,63
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G. = au minimum ouverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	184 586,63
DÉFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 12/04/2019 et de la publication le 12/04/2019

A Villeneuve-Lès-Bouloc, le 12/04/2019



